



Contrat d'engagement œufs 2022

Référent pour l'AMAP : Alice DENIZE Contact : denizeal@hotmail.fr Tel : 06.63.38.42.11

Entre l'adhérent de l'AMAP « Champs Libres »

Nom Prénom :

E-mail :

Tél :

Adresse :

Déjà adhérent pour le contrat 2021 ; oui non

Et l'aviculteur :

DESERVILLE Michel

Ferme de Toussacq

77480 Villenauxe La Petite

E-mail : deserville.michel@orange.fr

Tel : 06 21 86 02 94

la structure "Les Champs des Possibles"

représentée par Sylvain Péchoux, son co-gérant :

Siège social : Le Hameau de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET: 51402794500013 - TVA : FR60514027945

E-mail : contact@leschampsdespossibles.fr Tel : 06 95 23 94 13

Objet du contrat :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l'engagement des parties signataires pour le préfinancement d'œufs produits dans le respect des normes de l'agriculture biologique. Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP ainsi que les statuts et le règlement intérieur de l'association « AMAP Champs Libres ».

Modalités contractuelles :

Durée du contrat : **Judi 6 janvier 2022 au jeudi 1er décembre 2022.**

Pour **48 DISTRIBUTIONS** (pas de livraison après le 1er décembre)

Distributions : 1 fois par semaine, le jeudi aux Vergers de l'Îlot,

lieu et horaires de distribution de l'AMAP légumes.

Prix de l'œuf fixé pour la saison : 0,50 euro

Les œufs sont vendus par 6 ou 12 : ***l'adhérent apporte ses contenants, merci de les rapporter pour la distribution suivante.***

Informations :

- Certains aléas de production peuvent entraîner des variations de ponte et donc une incidence sur les différentes livraisons programmées. Ainsi, chaque contrat assure à l'adhérent la livraison du nombre d'œufs souhaité sur la durée du contrat mais la répartition ne sera pas forcément identique toutes les semaines.
- Comme les œufs sont produits tous les jours, les œufs distribués auront été pondus entre la veille du jour même de la distribution et 6 jours plus tôt. Les œufs sont consommables 28 jours à partir de la date de ponte.
- A la mi-décembre 2022, les poules désormais âgées de 2 ans seront disponibles à la vente.

Engagements de l'adhérent :

- Préfinancer la production
- Venir chercher ses œufs sur le lieu de distribution les jeudis prévus dans le contrat.
- Assurer sa part de permanence aux distributions.

* **Si vous ne pouvez pas venir chercher votre part de récolte sur ce créneau**

Vous pouvez déléguer une personne de votre choix (même non adhérent) pour venir chercher votre part, cette personne signera la feuille d'émargement à votre place.

* **Si vous pensez être en retard**, veuillez prévenir l'association **PAR MAIL avant 12h le jour de la livraison** à l'adresse suivante amapchampslibres@gmail.com ou auprès de votre référent, les responsables de distribution pourront préparer votre part. **Vous vous engagez dans ce cas à venir la retirer avant la fin de la période de distribution des légumes.**

Si vous ne pouvez pas venir récupérer votre part, veuillez prévenir par mail à l'adresse suivante amapchampslibres@gmail.com : Toute part non récupérée sera considérée comme orpheline et mise à disposition d'une association ou des responsables de distribution.

Engagements de l'aviculteur

- Production respectueuse de la nature.
- Alimentation des poules issue de l'agriculture biologique.
- Livrer toutes les semaines des œufs extra-frais, issus de sa production et répartis quantitativement de manière conforme aux souhaits des adhérents souscripteurs.
- Accueillir les adhérents sur la ferme au moins une fois pendant la période d'engagement.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

- Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique (AG extraordinaire). Seront alors présents les adhérents, l'aviculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

⇒ Contrat : cocher le(s) contrat(s) choisi(s)...

<input type="checkbox"/>	6 œufs par semaine pour 144 €
<input type="checkbox"/>	12 œufs par semaine pour 288 €
<input type="checkbox"/>	12 œufs par quinzaine pour 144 € PAIRE <input type="checkbox"/> IMPAIRE <input type="checkbox"/> cf contrat légumes <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Poule prête à cuire (livraison mi-décembre) 10 €, possibilité d'en prendre plusieurs *
<input type="checkbox"/>	Sondage : Intéressé.e pour des poules en adoption-retraite.

⇒ **Règlement par virement en 1 ou plusieurs fois :** (coordonnées obligatoirement identiques au contrat légumes.)

Veillez entourer votre choix :

Type de part	Montant total	1 échéance	2 échéances	3 échéances	4 échéances
12 ŒUFS toutes les semaines	288	1 x 288	2 X 144	3 X 96	4 X 72
6 ŒUFS toutes les semaines	144	1 X 144	2 X 72	3 X 48	4 X 36
12 ŒUFS tous les 15 jours	144	1 X 144	2 X 72	3 X 48	4 X 36
* 1 POULE (prête à cuire)	+10	+10	+10	+10	+10

* le montant de la commande poules sera débité en sus de la première échéance)

Fait à

en 2 exemplaires, le

Signature de l'AVICULTEUR	Signature de l'ADHERENT(E)	Signature du Président de la structure « Les Champs des Possibles »
----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------------------------------------------------